

Régie de l'énergie - Dossier R-3610-2006  
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3610-2006

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSE TARIFAIRE 2007-2008  
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

---

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

CORPORATION DES ENTREPRISES EN  
TRAITEMENT DE L'AIR ET DU FROID  
(CETAF)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

Demandereses en Intervention

---

**DEMANDE D'INTERVENTION**

Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 7 septembre 2006

---

*Demande d'intervention*

*Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)*



1 - Par la présente, la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3610-2006 (Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution).

## **1. NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demandereses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

**Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**  
**Stratégies Énergétiques (S.É.)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone: 514-849-4007  
Télécopie: 514-849-2195  
Courriel: energie @ mlink.net

## **2. NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Les trois demandereses en intervention sont décrites en annexe 1 aux présentes.

---

*Demande d'intervention*

*Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*  
*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*  
*Stratégies Énergétiques (S.É.)*

**3. THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

4 - La Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) traiteront des thèmes suivants dans leur preuve :

1. La stratégie tarifaire, l'étalement et le report de certaines dépenses et de certains investissements proposés par HQD (examinés dans une perspective de justesse du signal transmis aux consommateurs et de l'incitation à l'efficacité énergétique).
2. Les propositions d'HQD quant à la réforme de la structure tarifaire (examinées dans une perspective d'incitation à l'efficacité énergétique)
3. Le Plan global en efficacité énergétique.
4. L'ajout d'indicateurs de performance à caractère environnemental (comme cela se fait notamment déjà à HQT) et l'usage interne qui est fait des indicateurs par HQD.
5. Toute autre question environnementale ou affectant l'efficacité énergétique, qui serait soulevée par la preuve d'Hydro-Québec ou la preuve des autres intervenants, particulièrement les intervenants environnementaux.

5 - Des précisions quant à ces thèmes d'intervention sont indiquées en annexe 2 aux présentes.

**4. LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

6 - Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) demanderont des renseignements écrits à Hydro-Québec et pourront demander des renseignements supplémentaires, oralement, en audience.

---

*Demande d'intervention*

*Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)*

Elles déposeront une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus, notamment une preuve d'expertise de Monsieur Marcel Boyer, une preuve d'expertise et d'analyse de Monsieur Jacques Fontaine, ainsi qu'un témoignage de Madame France Sergerie.

Une argumentation sera présentée en audience.

Des discussions sont en cours en vue d'une possibilité de preuve commune ou d'un partage de preuve avec un ou plusieurs autres intervenants sur certains aspects spécifiques.

À cet égard, CETAF-SÉ-AQLPA signalent dès à présent qu'elles ont choisi de ne pas déposer de preuve écrite sur le sujet de la répartition des coûts de HQD entre les classes tarifaires, ce sujet étant déjà traité par d'autres intervenants.

## 5. BUDGET PRÉVISIONNEL

7 - Les demanderesse en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles joignent à cette fin leur budget prévisionnel, conformément aux instructions de la décision procédurale rendue au présent dossier.

### PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention conjointe de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier R-3610-2006.

Montréal, le 7 septembre 2006



Dominique Neuman  
Procureur de  
la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*,  
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et  
*Stratégies Énergétiques (S.É.)*

---

### Demande d'intervention

*Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*  
*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*  
*Stratégies Énergétiques (S.É.)*



## ANNEXE 1

### LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

#### **La Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)**

La Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF) est une association sans but lucratif, incorporée suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*, et née de la fusion en octobre 1994 de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec (CMRQ) et de l'Association des entrepreneurs en ventilation et climatisation du Québec (AEVCQ).

Elle regroupe sur une base d'adhésion volontaire, à l'échelle provinciale, quelque 300 entreprises offrant des services de vente, d'installation, d'entretien, de réparation, de modification et de démantèlement de systèmes de climatisation, réfrigération, ventilation et contrôle, incluant les systèmes géothermiques. En plus des entreprises œuvrant dans les secteurs commercial, industriel, institutionnel et résidentiel, la CETAF regroupe également des manufacturiers, distributeurs et fournisseurs d'équipements de climatisation, réfrigération, ventilation, contrôle, instrumentation, etc.

La CETAF a comme mission première d'initier et d'entretenir l'interaction entre les divers intervenants de l'industrie, de contribuer et d'encourager la formation et le perfectionnement ainsi que de promouvoir la qualité et la sécurité. La CETAF vise à permettre à ses membres de se maintenir à la fine pointe des nouvelles technologies et de la réglementation dans leur domaine. Pour réaliser cette mission, la CETAF les encourage à promouvoir des installations qui permettent de maximiser les économies d'énergie.

La CETAF permet à ses membres d'avoir accès à l'utilisation exclusive du titre "*Maître entrepreneur en traitement de l'air et du froid*", ainsi qu'à un programme d'engagement vers la qualité totale (EVQT), fourni aux entrepreneurs et aux fabricants / fournisseurs depuis 1995. La CÉTAF est certifiée organisme "*Formateur en mécanique du bâtiment*" dans le cadre de la Loi 90 favorisant le développement et la formation de la main d'œuvre (1%) ; elle fournit vaste choix de cours qui permet aux acteurs de l'industrie de se former ou encore de se perfectionner.

La CETAF publie la revue *ClimaPresse*, référence incontournable dans l'industrie, visant à informer les professionnels de l'industrie du traitement de l'air et du froid sur des sujets d'ordre technique, financier, juridique et réglementaire, etc...

---

#### **Demande d'intervention**

**Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)**

Régie de l'énergie - Dossier R-3610-2006  
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution

---

La CETAF représente les membres de l'industrie notamment auprès des gouvernements, auprès d'Hydro-Québec Distribution et auprès des instances de régulation (Régie de l'énergie, ACQ, BSDQ, CCQ, CSST, RBQ, etc.).

### **L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-Etats-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active dans la mise sur pied du *Débat public sur l'énergie* de 1995-1996 et a participé à celui-ci, de même qu'à la consultation de 2004-2005 sur la politique énergétique québécoise. L'AQLPA a pris part au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, un processus de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### **Stratégies Énergétiques (S.É.)**

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en

---

#### **Demande d'intervention**

**Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)**

Régie de l'énergie - Dossier R-3610-2006  
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution

---

favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### ***Interventions conjointes antérieures de CETAF-AQLPA-SÉ***

La CETAF, l'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant toutes trois le statut d'observateur à la 11<sup>e</sup> *Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

---

### ***Demande d'intervention***

***Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)***

**Régie de l'énergie - Dossier R-3610-2006  
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution**

---

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

---

---

***Demande d'intervention***

***Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)***

## ANNEXE 2

### LES THÈMES D'INTERVENTION

#### **THÈME 1**

#### **LA STRATÉGIE TARIFAIRE, L'ÉTALEMENT ET LE REPORT DE CERTAINES DÉPENSES ET DE CERTAINS INVESTISSEMENTS PROPOSÉS PAR HQD**

**(examinés dans une perspective de justesse du signal transmis aux consommateurs et de l'incitation à l'efficacité énergétique)**

Nous notons que HQD propose d'étaler ou de reporter divers coûts et investissements, ce qui a pour effet de réduire la hausse tarifaire proposée en 2007 et d'augmenter la hausse tarifaire des années ultérieures:

- Traitement différent du **compte de frais reportés (CFR) créditeur** des écarts prévision / réel de coûts d'approvisionnement de 2005 et 2006 et du **compte de frais reportés (CFR) débiteur** des écarts de coûts de transport de 2005 et 2006.
- Modalités de ces comptes de frais reportés pour 2007 (approvisionnements et transport).
- Report de certaines **charges**.
- Report de certains **investissements** (pérennité).

CETAF-AQLPA-SÉ s'inquiètent du **signal économique et environnemental incorrect qui en résulte**, notamment quant à la désincitation des consommateurs à réaliser des mesures d'**efficacité énergétique**.

CETAF-AQLPA-SÉ déposeront un rapport d'expertise de Monsieur Marcel Boyer, assisté de Monsieur Jacques Fontaine, qui quantifiera l'impact tarifaire multi-annuel de ces étalements et reports de coûts et investissements. Le rapport quantifiera également des scénarios alternatifs quant à ces étalements et reports. Il examinera le niveau des hausses tarifaires en résultant et la justification des étalements et reports proposés par Hydro-Québec. Enfin, le rapport fera une

---

*Demande d'intervention*

*Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)*

Régie de l'énergie - Dossier R-3610-2006  
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution

---

proposition quant aux décisions que la Régie devrait rendre quant à ces étalements et reports de coûts et investissements, et quant au niveau juste et raisonnable de la hausse tarifaire en résultant pour 2007.

**THÈME 2**

**LES PROPOSITIONS D'HQD QUANT À LA RÉFORME DE LA STRUCTURE TARIFAIRE**

**(examinées dans une perspective d'incitation à l'efficacité énergétique)**

CETAF-AQLPA-SÉ appuient l'orientation générale des propositions d'Hydro-Québec Distribution visant à faire porter la hausse tarifaire davantage par les parties variables de la facture (seconde tranche du tarif résidentiel, partie énergie des tarifs généraux) plutôt que les parties fixes ou captives (redevances, première tranche résidentielle, partie puissance des tarifs généraux).

Cette orientation du Distributeur va d'ailleurs dans le sens des recommandations de SÉ-AQLPA depuis plusieurs années. Elle rejoint également l'approche retenue par SCGM quant à sa propre grille tarifaire, laquelle avait formulé dès le dossier R-3481-2002 des modifications à sa structure tarifaire pour favoriser l'efficacité énergétique.

CETAF-AQLPA-SÉ formuleront cependant des recommandations en vue de bonifier l'approche du Distributeur de manière à favoriser un meilleur signal aux consommateurs incitant à l'efficacité énergétique.

À l'appui de leurs proposition, CETAF-AQLPA-SÉ déposeront un rapport d'expertise quantifiant l'impact tarifaire, pour divers clients-types, de diverses combinaisons de modifications à la stratégie tarifaire du Distributeur et à la structure tarifaire proposée. Cette quantification permettra d'établir la justesse et la raisonnable des modifications proposées par CETAF-AQLPA-SÉ. Ce rapport d'expertise pourra éventuellement être joint au rapport décrit sous le thème 1.

---

**Demande d'intervention**

**Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)**

Régie de l'énergie - Dossier R-3610-2006  
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution

---

**THÈME 3**

**LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

CETAF-AQLPA-SÉ déposeront un rapport où seront examinés les résultats des programmes actuels du PGEE et les modifications et budgets proposés par Hydro-Québec Distribution pour 2007. CETAF-AQLPA-SÉ formuleront des recommandations à cet égard.

Le rapport traitera notamment de la méthodologie relative aux coûts évités et de l'intégration des objectifs de la politique énergétique du gouvernement du Québec de mai 2006 à la croissance du PGEE de HQD.

Le rapport formulera des commentaires critiques quant au rapport de Raymond Chabot Grant Thornton sur les programmes de financement en efficacité énergétique (HQD-15, Doc. 2, Annexe C). Ce rapport est incomplet et resté trop général ; les auteurs ont omis d'étudier les expériences déjà existantes de programmes de financement en efficacité énergétique et d'en examiner l'applicabilité à HQD, notamment en ce qui a trait au programme de Manitoba Hydro relatif à la géothermie et quant aux programmes du FEE de SCGM relatifs à l'enveloppe thermique des bâtiments.

Le rapport formulera des commentaires critiques quant aux modalités nouvelles de l'intégration par Hydro-Québec distribution de la géothermie à ses programmes d'efficacité énergétique. En premier lieu, CETAF-AQLPA-SÉ notent que la géothermie a toujours été considérée comme étant déjà admissible à de nombreux programmes déjà existants du PGEE de HQD. CETAF-AQLPA-SÉ sont étonnées du manque de préparation du Distributeur, qui n'est toujours pas en mesure de préciser les nouvelles modalités d'intégration de la géothermie à ses programmes en 2007, malgré deux ans de consultations auprès de nombreux partenaires dont la CETAF. Les présentes intervenantes craignent que les hésitations et l'improvisation du Distributeur aient pour effet non seulement de retarder davantage la mise en œuvre des nouvelles modalités, mais également de compromettre l'intégration déjà existante de la géothermie aux programmes actuels du PGEE. CETAF-AQLPA-SÉ sont sensibles aux préoccupations du Distributeur, qui rejoignent d'ailleurs celles qu'elles ont elles-mêmes exprimées antérieurement (notamment devant la Régie) ; le temps est toutefois venu de prendre des décisions. CETAF-AQLPA-SÉ formuleront donc des recommandations en vue de débloquer ce dossier et de permettre l'application de modalités bonifiées pour la géothermie au PGEE en 2007.

---

*Demande d'intervention*

*Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)*

Régie de l'énergie - Dossier R-3610-2006  
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution

---

**THÈME 4**

**L'AJOUT D'INDICATEURS DE PERFORMANCE À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL (COMME CELA SE FAIT NOTAMMENT DÉJÀ À HQT) ET L'USAGE INTERNE QUI EST FAIT DES INDICATEURS PAR HQD**

CETAF-AQLPA-SÉ recommanderont l'ajout d'indicateurs environnementaux à la liste des indicateurs de performance du Distributeur, tel que le fait déjà le Transporteur (HQT) et tels que le font déjà aussi d'autres entreprises d'énergie (dont Électricité de France, Gaz de France et Pétro-Canada dont les indicateurs de développement durable ont déjà été présentés au personnel de la Régie au cours d'une session de formation sur le développement durable tenue en février 2004.)

CETAF-AQLPA-SÉ déposeront un rapport d'expertise de Monsieur Marcel Boyer, assisté de Monsieur Jacques Fontaine, identifieront également les règles applicables et formuleront des recommandations en vue de déterminer dans quels cas les indicateurs de performance pourraient être utilisés aux fins du régime d'intéressement et de rémunération variable du Distributeur. À titre illustratif, il est à noter que le Transporteur (HQT) a déjà entrepris une démarche établissant un certain lien entre ses indicateurs de performance et son régime d'intéressement et de rémunération variable.

---

---

*Demande d'intervention*

*Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)*